



RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020
ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS

Conseil de surveillance du 9 juillet 2021

INTRODUCTION

La structure et le contenu du rapport financier ont été stabilisés à compter de celui de l'exercice 2014, date à laquelle il avait été refondu pour mettre en œuvre les règles nationales de présentation des comptes des établissements publics de santé visant à permettre leur certification.

Les comptes 2016, 2017, 2018 ont été certifiés par les commissaires aux comptes KPMG et ERNST & YOUNG, nommés par le conseil de surveillance en sa séance du 24 mars 2016.

Le rapport sur l'exercice 2019 portait uniquement sur le bilan et faisait état de quatre réserves, dont le périmètre a été réduit par rapport aux exercices précédents :

➤ Recettes

La réserve sur l'exhaustivité avait été maintenue, comme en 2016, 2017 et 2018, en raison d'une documentation insuffisante des contrôles informatiques sur les interfaces de la chaîne d'information médicale et des contrôles complémentaires effectués.

Par ailleurs, des déficiences circonstanciées liées aux contrôles sur la valorisation des séjours avaient été relevées dans trois groupes hospitaliers testés en 2019, et entraîné une réserve sur la correcte valorisation des recettes d'hospitalisation de ces GH.

➤ Immobilisations

La réserve 2019 portait uniquement sur l'existence et la valorisation de trois fiches immobilisation d'une valeur nette comptable de 139 m€, en raison de la documentation juridique incomplète.

La réserve sur l'existence de la population résiduelle non inventoriée avait été levée, grâce aux inventaires complémentaires des sites en 2019 et à des analyses DEFIP.

➤ Stocks

Une réserve sur l'exhaustivité subsistait, en raison des stocks de laboratoires, non comptabilisés car réputés consommés. Le point sur les stocks dans les services avait été levé.

➤ Recherche

À la suite du travail d'apurement, de retraitement et de reclassement effectué par la DEFIP et la DSFP en 2019 sur les conventions de recherche, les CAC n'avaient plus, dans leur rapport 2019, qu'une réserve liée aux montants présents à l'ouverture 01/01/2019.

Faits marquants de l'année 2020 ayant impacté les comptes et leur clôture :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19, qui a fondamentalement modifié le financement des hôpitaux :

- Mise en place d'une garantie de financement à partir de mars 2020, qui a sécurisé le financement

T2A et dotations à hauteur des volumes 2019,

- Nombreux mécanismes de compensation des surcoûts (financements spécifiques pour les tests de dépistage, les frais spécifiques de gestion de crise comme l'hébergement des personnels en renfort, etc, et compensation de la baisse de marge brute par rapport à 2019),
- Multiplication des dons, tant en nature qu'en numéraire.

Les dépenses ont également évolué fortement dans ce contexte (personnels en renfort, médicaments, matériel, équipements de protection individuels...).

Par ailleurs, les accords de Ségur et les revalorisations salariales et indemnitaires qui en ont découlé ont également fait évoluer les dépenses de titre 1 et les charges liées notamment à la provision CET.

Enfin, l'AP-HP a bénéficié en janvier et février 2020 d'avances de trésorerie à hauteur des recettes mensuelles T2A moyennes de 2019, comme sur les derniers mois de 2019, afin de faire face à la perte temporaire de recettes liée à la grève du codage qui s'est poursuivie en début d'année 2020. L'intégralité de l'activité de 2019 et de ce début d'année 2020 a été rattrapée sur l'exercice, et la recette définitive a été sécurisée. Cette avance fera l'objet de reversement à l'assurance maladie en 2021.

Pour autant, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris a poursuivi sur toute l'année 2020 les actions visant à lever les réserves sur ses comptes 2019 et a maintenu son niveau de contrôle interne.

PARTIE N°1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020

1) PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Il s'agit ici de rappeler de manière synthétique les méthodes et principes comptables appliqués ainsi que tout changement de méthode comptable qui ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice (une présentation détaillée se trouve dans l'annexe du compte financier : états PF1 à AI5).

1.1. MODALITES GENERALES DE REDDITION DES COMPTES

1.1.1. ORGANISATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2020 DE L'AP-HP

- *Pilotage de la clôture d'exercice 2020*

Les comptes ont été arrêtés en date du 22 juin 2021 après concertation du directoire en date du 22 juin 2021.

- *Notion de journée complémentaire*

Si, conformément au principe d'annualité budgétaire, l'exercice s'achève au 31 décembre, la régularisation de certaines opérations de fin d'exercice ne peut être matériellement réalisée qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable (cf. article R.6145-37 du Code de la santé publique).

1.1.2. MODALITES ET CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES

- A la clôture de l'exercice, **le directeur général et le comptable public** établissent conjointement le projet de compte financier (article R.6145-44 du code de la santé publique).

Le directeur de l'établissement arrête ensuite le compte financier pour le transmettre au conseil de surveillance avant la **date limite du 31 mai N+1**, accompagné :

- 1° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public présentant les comptes annuels mentionnés au 1° de l'article R. 6145-43, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- 2° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public analysant l'exécution du budget conformément au 2° de l'article R. 6145-43 : il s'agit de la 2nde partie du présent rapport financier ;
- 3° Du projet d'affectation des résultats, établi par le directeur, conformément aux articles R.6145-49 à 53.

Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, au plus tard le 30 juin N+1. Les comptes étant certifiés, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur.

- Le calendrier de clôture et d'élaboration des comptes pour l'exercice 2020 a été le suivant :

Acteur	Directeur de l'AP-HP	Directeur de la DSFP	Directoire	CTE	CME	Comité d'audit	Conseil de Surveillance
Actions	Etablissent conjointement le projet de compte financier (bilan, compte de résultat et annexe)		Est concerté	Sont consultés			Délibère pour approuver le compte financier et décider l'affectation des résultats
Date de l'instance			22/06/2021	05/07/2021	06/07/2021	23/06/2021	09/07/2021

1.1.3. PERIMETRE ET STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

- Le **périmètre du compte financier** est déterminé par l'activité principale (CRPP) et par les activités annexes (CRPA) de l'établissement énumérées par l'article R.6145-12 du code de la santé publique.
- Les **affectations** du résultat du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont réalisées selon les modalités prévues aux articles R.6145-49 à 53 du code de la santé publique.

Le compte financier de l'AP-HP est établi au moyen du système d'information partagé par l'ordonnateur et le comptable public (NSI Gestion, SAP). Un fichier en est extrait à la clôture définitive des comptes pour formaliser chacun des états financiers conformément à la réglementation en vigueur.

Le compte financier de l'AP-HP est ainsi structuré de la manière suivante :

	ETATS DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2019	N° de l'état	Cadre pré- établi	Rédaction libre
1^e partie	COMPTES ANNUELS (PARTIE QUI EST SOUMISE A CERTIFICATION)			
	BILAN	BI	X	
	COMPTE DE RESULTAT	CR	X	
	ANNEXE :			
	- Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	PF1 à PF3		X
	- Note relative aux postes de bilan	BI1 à BI12	X	
	- Note relative au compte de résultat	CR1 à CR3	X	CR1
- Autres informations	AI1 à AI5	X	AI2, AI4, AI5	
2^e partie	ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES (PARTIE QUI N'EST PAS SOUMISE A CERTIFICATION)			
	EXECUTION DE L'EPRD			
	- Situation synthétique des prévisions et réalisations	A1 à A4	X	
	- Situation détaillée des prévisions et réalisations	B1 à B4	X	
	RESULTATS	C1 à C7	X	
	AFFECTATION DES RESULTATS	D1 à D5	X	
	GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE	E2 à E4	X	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	IC1 à IC7	X		
3^e partie	SIGNATURES DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE PUBLIC			

1.2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'EXERCICE 2020

Les méthodes comptables de l'exercice sont détaillées dans l'annexe du compte financier (état PF1). Il convient de s'y référer en complément des informations ci-dessous qui sont, par définition, synthétiques.

1.2.1. CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS ET REGLES D'IMPUTATION

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisations qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation, en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21.

Depuis le 1er janvier 2012, l'AP-HP répartit et comptabilise les dépenses de travaux par nature d'opérations effectuées.

Les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, un certain nombre de critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier...).

1.2.2. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

- *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre antérieurement à l'exercice 2020.*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2020 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 marqué par la généralisation de l'outil NSI Gestion, dans un objectif de normalisation des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

- *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée reste l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la date de mise en service (celle du service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

1.2.3. METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS

La présentation suivante est volontairement synthétique, l'ensemble des méthodes d'évaluation des provisions étant détaillé dans l'annexe au compte financier, état PF1.

De façon générale, l'analyse se fait, pour chaque risque ou charge identifié, sous les angles suivants :

- Le montant déjà provisionné sur l'exercice précédent (N-1) ;

- Le niveau de réalisation durant l'exercice courant (N) de la provision constituée l'exercice précédent (N-1) constituant la partie à reprendre en clôture de l'exercice N ;

- Le montant du réajustement au titre de l'exercice N de la provision constituée l'exercice N-1 ;

- Le montant de la nouvelle dotation constituant les nouveaux risques ou charges attendus potentiellement dans le futur.

- *Provision pour compte épargne-temps*

Conformément à l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018, cette provision doit désormais être faite à partir de l'exercice 2019 au « réel » et non plus en fonction d'un montant forfaitaire réglementaire, majoré des cotisations patronales.

En 2020, compte tenu des fortes revalorisations salariales issues du Ségur, la valorisation des jours CET a été faite sur la base des salaires constatés au mois de décembre 2020 et non sur la moyenne annuelle, conformément aux instructions transmises par le Ministère des Solidarité et de la Santé conformément à la note d'orientations relative à l'élaboration du compte financier 2020.

La provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et valorisés au coût moyen journalier par catégorie d'agents, majoré des cotisations patronales en vigueur. Les jours donnant lieu prévisionnellement à indemnisation (monétisation des jours CET) sont préalablement retranchés des jours

CET ; ces jours sont enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.

- *Provision pour créances irrécouvrables*

Comme les années précédentes, la constitution de la provision pour créances douteuses a été réalisée sur le fondement d'une extraction des restes à recouvrer validée par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP, selon des critères d'irrécouvrabilité des créances prédéterminés (cf. protocole de 2015 analysé dans la partie relative aux admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, infra).

La méthode de calcul de la provision pour créances irrécouvrables est inchangée, basée sur les taux de dépréciation appliqués depuis la clôture de l'exercice 2016.

- *Provision pour le renouvellement des immobilisations*

Les projets concernés par la provision pour le renouvellement des immobilisations relèvent de plusieurs périmètres : avenants CPOM Plan Hôpital 2012, notifications d'aides aux immobilisations et FMESSP Plan Hôpital 2012, construction du futur hôpital Grand Paris Nord (Copermo).

- *Provision pour risque d'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS de Polynésie*

Une provision pour risques relative à la facturation vis-à-vis de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) avait été comptabilisée au titre de l'exercice 2018, à hauteur de 14 M€ et ramené à 12 M€¹ en 2019.

Il s'agissait du montant estimé de la perte liée à l'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS, compte tenu de l'impossibilité pour l'AP-HP de facturer les créances concernées selon les modalités prévues par la loi ² (facturation au GHS alors que l'AP-HP a poursuivi en 2017 et 2018 la facturation au tarif journalier de prestation dans l'attente de textes réglementaires spécifiant les règles et modalités techniques d'un tel changement).

Cette provision a été en totalité reprise sur 2020, un mandat de même montant ayant été établi pour paiement de la CPS. Le dossier est donc clos.

¹ Suite à un accord entre la CPS, l'AP-HP et la DGOS, le taux d'abattement sur les montants émis selon les tarifs journaliers de prestation a été calculé au cours de l'année 2019 à partir d'un échantillon de dossiers facturés en 2017 et 2018, ce qui a permis d'ajuster le montant de la provision.

² Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale 2017.

2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2020

Il s'agit ici de sélectionner les évolutions les plus significatives pour une bonne compréhension de la situation financière de l'établissement, en se basant notamment sur les états du compte financier (notes relatives aux postes de bilan), dont l'annexe.

Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables, sont détaillés dans l'annexe du compte financier (états PF1 à PF3).

2.1. RATTACHEMENT DES RECETTES (RAMR)

Les « restes à mettre en recouvrement » (RAMR) ou « Produits à recevoir », ont diminué en 2020 par rapport à 2019 pour deux raisons :

- Les RAMR de 2019 avaient été exceptionnellement et fortement impactés par la « grève du codage » qui a touché plusieurs services de soins fin 2019 et qui avait conduit à rattacher de nombreux produits de titre 1, qui ont tous été exécutés.
- La baisse d'activité liée à la crise COVID.

Conformément aux consignes nationales, les séjours à cheval 2020 ont été rattachés en fin d'exercice 2020.

2.2. – LA GESTION DE STOCKS

La gestion des stocks a été impactée par la crise COVID qui a donné lieu à de nombreux approvisionnements en urgence dans le cadre de la crise, mais aussi à l'afflux de dons.

Les dons en nature entrés en stock l'ont été durant la crise à une valeur nulle.

Une écriture de régularisation a été effectuée en fin d'exercice pour un montant de 5,53 M€, afin de valoriser à valeur de marché les produits mis à disposition à titre gratuits et toujours en stock, en conformité avec les instructions nationales.

Les stocks dans les services et les laboratoires ont été évalués respectivement à 12,7 M€ et 30,1 M€ à partir d'une méthode basée sur une estimation de la consommation journalière des articles concernés et de leurs fréquences d'approvisionnement. Les montants ainsi reconstitués n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif, compte tenu de leur caractère estimatif.

2.3. LES ACTIONS DE FIABILISATION DES COMPTES DE 2020

2.3.1. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILITE PATRIMONIALE

ENGAGÉE LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

→ Fiabilisation de l'actif

Pour rappel :

De nombreuses actions ont été menées depuis la mise en place de l'outil NSI gestion, sur l'actif tant immobilisé que circulant.

Concernant l'actif immobilisé, on peut par exemple citer : « normalisation » des durées d'amortissement, calcul des amortissements au prorata temporis, analyse du solde des comptes 23 des immobilisations en cours, ...

Les stocks font, quant à eux, chaque année l'objet d'inventaires et d'ajustement comptable.

Zoom sur la fiabilisation de l'actif immobilisé en 2020 :

▪ Poursuite des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé

Consciente que la fiabilisation de l'actif immobilisé constituait la priorité première de la fiabilisation des comptes, l'AP-HP s'était dotée en 2015 d'une stratégie d'inventaire des immobilisations sur cinq ans, après une première phase de « nettoyage » de l'actif. Les travaux à proprement parler d'inventaire, selon cette stratégie d'inventaire institutionnelle, avaient démarré en 2016 et s'étaient poursuivis depuis afin de réduire le montant de la population non inventoriée à un niveau de risque acceptable.

Il s'est cependant avéré que la durée de validité des inventaires de trois ans retenue en 2016 entraînait une charge importante en terme de moyens nécessaires sans que la qualité de l'information comptable produite en soit améliorée. C'est pourquoi ces durées de validité ont été revues à partir de 2020 de la manière suivante :

- Immobilisations incorporelles - 5 ans
- Terrains - un seul inventaire
- Agencements et aménagements de terrains, constructions sur sol propre, constructions sur sol d'autrui - 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel - 5 ans
- Autres immobilisations corporelles - 5 ans

Par ailleurs, un certain nombre d'immobilisations, en raison de leur volumétrie et de leur faible valeur, ne sont pas matériellement inventoriées. Or elles peuvent représenter globalement des valeurs significatives.

Afin de fiabiliser cette population non inventoriée, il a été décidé, en accord avec les commissaires aux comptes et les sites, d'établir des règles de gestion centrales pour apurer automatiquement chaque année les actifs ayant largement dépassé leur durée de vie et donc leur durée d'amortissement.

Pour 2020 et sur la base des travaux et des règles d'apurement entrepris, des sorties comptables d'immobilisation ont été constatées pour une valeur totale brute de 71,2 M€ et concernait plus de 154 000 fiches immobilisation. Toutes ces sorties étaient liées à des anciennes fiches immobilisations entièrement amorties.

Par ailleurs, des corrections sur des écarts d'inventaire (sorties d'actif à valeur nette comptable non nulle)

ont été faites sur le groupe hospitalier Centre Université de Paris pour un montant total de 1 771 082,62 euros. Il s'agissait de sorties d'anciennes immobilisations identifiées qui auraient dû faire l'objet de sorties comptables avant 2017. Ces corrections d'erreur ont nécessité de reclasser les valeurs nettes comptables non nulles constatées par les comptes du haut de bilan.

Des écritures liées à des immobilisations en cours pour un montant total de 197 446,09 € et liées à la reprise des données lors du lancement de l'outil SAP ont aussi été identifiées en 2020 comme étant des doublons. Pour corriger ces erreurs, les écritures identifiées ont été sorties de la comptabilité et cet apurement comptable a abouti également à une écriture par le haut du bilan.

Le détail sous forme de tableau récapitulatif pour ces deux types de corrections d'erreur évoqués ci-dessus se trouve dans l'annexe PF3 du compte financier 2020.

▪ *Conséquence de la crise « COVID » sur l'actif de l'AP-HP*

Pour faire face à la pandémie, l'AP-HP a dû engager des investissements spécifiques (équipements biomédicaux, travaux). Ainsi au cours de l'exercice 2020, les dépenses identifiées et faites pour ces achats s'élevaient à un montant brut total de 50,8 M€.

Par ailleurs, l'AP-HP a bénéficié en 2020 directement de dons physiques par diverses associations à savoir des équipements biomédicaux. Après un recensement et une estimation brute de ces équipements reçus sur certains groupes hospitaliers de l'AP-HP, le montant total de ces immobilisations cependant n'est pas apparu assez significatif pour être intégré en comptabilité au titre de l'exercice 2020. Il est néanmoins prévu de faire rentrer cet actif en comptabilité au début de l'exercice 2021.

→ **Fiabilisation du passif**

▪ *Actions réalisées en 2020*

Pas d'actions menées au cours de l'exercice 2020 sur les différents postes du passif.

2.3.2. AUTRES ACTIONS

→ **Information sur le compte 416**

Pour rappel :

Lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "Redevables - Contentieux" (débit 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Toutefois, les encaissements sur des restes à recouvrer imputés au compte 416 ne sont pas possibles pour des contraintes informatiques dans l'outil NSI Gestion.

Si le compte 416 a été utilisé lors du déploiement initial de la partie SAP de l'outil NSI Gestion (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 pour permettre d'apurer les restes à recouvrer au moyen d'encaissements. En conséquence, l'état BI7 du compte financier, distinguant les restes au stade amiable et les restes au stade contentieux ne peut donner une image actualisée du stade de recouvrement des restes à recouvrer en se fondant sur le solde 416 qui ne comprend qu'un solde historique non pleinement

actualisé pour cette raison.

→ Actions de fiabilisation et écritures correspondantes

Dans la continuité des opérations de fiabilisation des comptes menées depuis l'exercice 2016, les capitaux propres ont été impactés, cette année, par les écritures correctrices enregistrées pour permettre la certification des comptes. Le montant de ces corrections est cependant faible sur 2020 (2,3 M€) au regard des précédents exercices et portent en grande partie sur des sorties d'immobilisations.

Il n'y a pas eu d'écritures liées à des changements de méthodes / d'évolutions nationales.

Pour rappel, et conformément à la réglementation s'appliquant aux établissements publics de santé, les éventuelles corrections d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs ne sont pas comptabilisées au niveau du compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, mais en situation nette, c'est-à-dire au sein des passifs du haut de bilan. Cette disposition s'applique même lorsque les corrections d'erreurs concernent des opérations qui auraient dû, lors des exercices antérieurs, transiter par le compte de résultat.

2.4. EVOLUTIONS CHIFFREES LES PLUS SIGNIFICATIVES DES COMPTES DE BILAN

2.4.1. LA COMPTABILISATION D'ECRITURES CORRECTIVES

Voir supra.

2.4.2. L'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé de l'AP-HP représente 9,87 milliards d'euros en valeur brute ; 3,76 milliards en valeur nette en fin d'exercice 2020.

L'évolution entre 2019 et 2020 des immobilisations est la suivante :

- En montant brut : + 2,54 % ;
- En montant net : +1,9%.

Ce constat masque en fait des évolutions plus importantes :

- Acquisitions de l'année ;
- Mises en service ;
- Sorties d'actif :
 - Mises au rebut « courantes » ;
 - Mises au rebut suite aux écarts relevés à l'occasion de l'inventaire de l'actif immobilisé en 2020 incluant des sorties en masse faites en central sur la base de règles de gestion comme évoqué déjà plus haut ;
 - Cessions ;
- Corrections réalisées dans le cadre des travaux de certification des comptes, détaillés dans les états PF1 et PF3 de l'annexe pour l'exercice 2020 sur le cycle immobilisations (régularisation de sorties d'actifs ancienne mais non

comptabilisées ainsi que des annulations d'écritures de reprise de données liée aux immobilisations en cours dans le cadre du passage à l'outil institutionnel SAP.

L'actif immobilisé au 31/12/2020, en valeur brute, est principalement composé des immobilisations corporelles (92%) puis des immobilisations incorporelles (7,68%).

Les immobilisations corporelles représentent 9,08 milliards d'euros en valeur brute au 31 décembre 2020 (3,43 milliards en valeur nette).

2.4.3. L'EVOLUTION DES PROVISIONS

Montants en millions d'euros (M€)	EXERCICE 2019 montant (M€)	EXERCICE 2020 montant (M€)	Evolution en	
			montant (M€)	%
PROVISIONS REGLEMENTEES (CAPITAUX PROPRES)	63,3	71,4	8,1	13%
PROVISIONS POUR RISQUES	28,9	12,5	-16,4	-57%
PROVISIONS POUR CHARGES	464,4	477,1	12,7	3%
DEPRECIATION DES COMPTES TIERS	245,9	275,1	29,2	12%
TOTAL	802,5	836,1	33,6	4%

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Actualisation de la provision réglementée pour renouvellement des immobilisations (55,5 M€).

Cette provision réglementée est fondée sur le principe de financements destinés à couvrir des surcoûts d'exploitation générés par la réalisation de nouveaux investissements. Les dotations actuelles portent sur Necker, Corentin Celton et le futur hôpital Grand Paris Nord HN1/HN2.

- Reprise totale de 12 M€ de la provision pour risque d'annulation de facturation vis-à-vis de la CPS de Polynésie.

Une provision pour risques a été constatée sur l'exercice 2018 pour un montant de 14 M€, et actualisée à 12 M€ en 2019, concernant les nouvelles modalités de facturation aux patients polynésiens applicables depuis le 1er janvier 2017. Un mandat de 12 M€ a été émis en 2020 à l'attention de la CPS de Polynésie, la provision a donc été reprise en totalité.

- Actualisation de la provision sur les comptes épargne temps (CET ; 443,2 M€).

L'augmentation du nombre de jours conservés sur les CET et les fortes revalorisations salariales issues du Ségur ont entraîné une augmentation importante de cette provision pour un montant de 17,2 M€.

- *Actualisation de la provision pour le risque de validation des services CNRACL (16 M€)*

Concernant cette provision constituée en 2016, les montants ont été actualisés en 2020, avec une reprise à hauteur des paiements 2020 pour le risque de validation des services CNRACL (7 M€).

- *Actualisation de la provision pour le risque d'allocation des aides au retour pour l'emploi (ARE ; 18 M€)*

Les montants sur cette provision ont été actualisés en 2020, avec une dotation d'un montant de 2,9 M€. Une convention a été signée courant 2019 avec Pôle Emploi et la provision est désormais calculée sur la base des informations transmises par celui-ci.

- *Actualisation de la provision pour dépréciation des comptes de tiers (275,1 M€)*

L'actualisation de la provision s'est effectuée selon la même méthode depuis 2016, se traduisant par :

- Une reprise (84,1 M€), incluant le montant des créances admises en non-valeur au titre de l'exercice 2020 (79,9 M€) ainsi que la provision qui avait été constituée au cours des derniers exercices afin de couvrir l'annulations de titres SMUR (4,2 M€). ;
- Une dotation (+ 113,4 M€), selon la méthode retenue ces dernières années.

- *Maintien des autres méthodes d'évaluation et actualisation du montant des provisions (28,3 M€)*

Les autres provisions ont été mouvementées selon les mêmes méthodes qu'en 2019.

2.4.4. L'EVOLUTION DES CREANCES ET DES DETTES

- *Recouvrement*

Par rapport à l'exercice précédent, les restes à recouvrer au 31 décembre 2020 ont augmenté de 433,5 M€. Cette situation s'explique par le mécanisme de la garantie de financement, en remplacement de la tarification à l'acte (T2A) et dont une partie importante des sommes dues au titre de l'exercice 2020 a été versée au cours des premiers mois de l'année 2021.

- *Apurement des créances irrécouvrables (admission en non-valeur)*

	Montant comptabilisé sur exercice 2020 - admissions en non-valeur
Tous CRP confondus	79 911 289,28 euros

Rappel :

Les créances d'exploitation et divers restant à recouvrer figurent à l'actif circulant de l'AP-HP avec les produits à recevoir non encore facturés.

Le protocole de gestion des non-valeurs, conclu le 21 mai 2015, fixe les procédures correspondantes. Elles s'exécutent dans l'outil NSI Gestion, selon les propositions du comptable public et l'avis des groupes hospitaliers sur ces propositions.

Ces admissions en non-valeur ont fait l'objet d'une reprise du même montant sur le compte 78174000 (reprise de la provision pour dépréciation de créance). Pour couvrir le risque financier résultant de la dépréciation des créances, une provision pour dépréciation des créances est également enregistrée (cf. supra) sachant que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables permet de la diminuer.

Dans le cadre de la réforme du financement de l'aide médicale urgente et conformément aux décisions rendues par différents tribunaux administratifs/aux évolutions réglementaires sur la facturation des SMUR primaires et secondaires, il a été procédé à l'annulation des titres de SMUR pour un montant total de 3,3 M€. Pour couvrir ce risque, une provision avait été constituée sur les exercices antérieurs pour un montant de 4,2 M€ euros et a été intégralement reprise sur l'exercice 2020.

2.4.5. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

Endettement

L'endettement de l'AP-HP représente, au 31 décembre 2020, un encours total **2 750 228 467,93 €** milliards d'euros (hors BEH/PPP voir infra), en augmentation de 7,6 % par rapport à 2019 (pour rappel : 2 555 626 790 € au 31/12/2019 et 2 379 712 511 € au 31/12/2018) :

Bancaire : 557 567 046,32 €, soit 20,3 % (23,2 % en 2019 et 27,1 % en 2018)

Obligataire : 2 192 661 421,61 €, soit 79,7 % (76,8 % en 2019 et 72,9 % en 2018)

Taux fixe : 2 346 389 396,46 €, soit 85,3 % (80,5 % en 2019 et 75,1 % en 2018)

Taux variable : 403 839 071,47 €, soit 14,7 % (19,5 % en 2019 et 24,9 % en 2018)

Indicateurs de la dette

Durée moyenne résiduelle : 11,37 ans (pour rappel : 10,98 ans en 2019 et 10,87 ans en 2018)

Taux : 1,95 % (pour rappel : 2,05 % en 2019 et 2,18 % en 2018)

Deux contrats de partenariats Public Privé (PPP) :

1. Bail emphytéotique pour le bâtiment endocrinologie de la Pitié Salpêtrière depuis novembre 2013 pour un montant de 45 006 190,38 euros sur 28 ans avec un taux de couverture financière de 4,24%. Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est de 38 210 149,79 €.

2. Contrat de partenariat pour la centrale d'énergie biomasse d'Avicenne depuis août 2014 pour un montant de 13 250 398,06 euros sur 21 ans avec un taux de couverture financière de 3,83%. Au 31 décembre 2020, le montant restant dû est de 10 184 188,95 €.

*En intégrant ces deux contrats, la dette de l'AP-HP au 31 décembre 2020 est de **2 798 622 816,67 €** (contre 2 605 634 330,99 € au 31/12/2019).*

Notation

L'AP-HP et son programme EMTN sont notés « AA perspective négative » par l'agence de notation

FitchRatings et « AA perspective stable » par Standard & Poor's.

Dette financière et trésorerie en 2020

Levée de fonds au 31/12/2020 :

321 M€ (326 M€ au 31/12/2019 et 303 M€ au 31/12/2018) :

- dont 315 M€ au titre des nouveaux emprunts
- dont 6 M€ au titre des CLTR

Remboursement de capitaux au 31/12/2020 :

128 M€ (151 M € au 31 /12/2019 et 165 M€ au 31/12/2018) :

- dont 116 M€ au titre de remboursements d'emprunts
- dont 12 M€ au titre des CLTR

Gestion de trésorerie 2020 :

Au 31/12/2020, le montant total des emprunts court terme de l'AP-HP, tous outils de financement confondus (hors CLTR), s'élevait à 270 M€ contre 240 M€ au 31/12/2019, soit une diminution de la trésorerie de 30 M€.

1 - NEU-CP

Depuis début 2016, l'AP-HP peut emprunter sur le court terme par le biais de NEU-CP en vertu d'un décret du 29 mars 2015. Elle a été le premier établissement de santé à mettre en place un programme de titres de créance court terme. C'est rapidement devenu le principal instrument de couverture court terme grâce à ses taux très attractifs (négatifs entre -0,10% et -0,53%)

Ce programme, initialement de 300 M€, a été augmenté en 2018 à 380 M€ puis en 2020, avec un plafond au 31/12/2020 de 770 M€.

Sur l'ensemble de l'année 2020, ces titres ont été utilisés avec une moyenne de 356,6 M€, un encours total au 31/12/2020 de 220 M€ et un pic de tirage de 380 M€.

2 - Contrats de ligne de trésorerie

Plafond des lignes de crédit en 2020 : 350 M€ (contre 350 M€ en 2019), en 4 campagnes :

- 125 M€ (Juil19 – Juil20) avec 4 banques différentes
- 125 M€ (Dec19 – Dec20) avec 3 banques différentes
- 225 M€ (Juil20 – Juil21) avec 4 banques différentes
- 125 M€ (Dec20 – Dec21) avec 3 banques différentes

Lors de la dernière campagne, les niveaux de marge sont d'environ 0,78 %.

Sur l'ensemble de l'année, elles ont été utilisées avec une moyenne de 34,1 M€, un encours total au 31/12/2020 de 0 et un pic de tirage de 125 M€.

Ces lignes de trésorerie servent principalement comme lignes dites de « back up » (lignes de garantie).

3 - Contrats de ligne de trésorerie « non garantie »

3 contrats de ligne non garantie avec 3 institutions financières pour un total de 250M€.

Négociation de gré à gré avec chaque banque au prix de marché

Encours annuel moyen de ces lignes non garanties : 20,0 M€ avec un encours total au 31/12/2020 de 50 M€ et un pic de tirage de 70 M€.

Ces lignes sont caractérisées par une facilité d'utilisation et de faibles taux de tirage.

4 - Contrats CLTR

Au 31/12/2020, 1 contrat revolving (plafond de tirage de 48,6 M€).

Encours annuel moyen des contrats CLTR : 49,2 M€ avec un pic de tirage de 52,6 M€ (avant l'amortissement au cours de l'année).

Le taux d'indépendance financière, passé au-dessus du seuil significatif de 50% en clôture d'exercice 2016, continue à se dégrader en 2020, sous les actions combinées de l'augmentation de la dette et du cumul des résultats déficitaires (cf. reports à nouveau).

La durée apparente de la dette augmente sensiblement sur 2020 en raison de la hausse de la dette et de la baisse de la capacité de financement.

Le poids de la dette, quant à lui, est stable sur l'exercice 2020, l'évolution de la dette étant compensée par l'augmentation des produits.

DETTE	2016	2017	2018	2019	2020
Indépendance financière (en %)	52,2	53,5	57,9	60,7	64,3
Poids de la dette (en %)	28,3	29,8	31,9	34,0	34,1
Durée apparente de la dette (en année)	11,3	24,5	13,4	13,1	16,2

Indépendance financière (en %) = total dette / capitaux permanents

Poids de la dette (en %) = total dette / total des produits

Durée apparente de la dette (en année) = total dette / Capacité d'Autofinancement

2.2.6. POUR LES AUTRES EVOLUTIONS DU BILAN, SE REPORTER A L'ETAT PF1 DE L'ANNEXE AU COMPTE FINANCIER, NOTAMMENT :

- Charges à payer
- Charges constatées d'avance
- Produits à recevoir (RAMR)
- Produits constatés d'avance (PCA)
- Stocks et en cours

3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

3.1. UN RESULTAT COMPTABLE POUR 2020, TOUS COMPTES CONFONDUS, DEFICITAIRE DE -245,6 M€

Le résultat consolidé (tous CRP confondus) est en baisse de -83,4 M€.

Pour sa part, le résultat du compte principal se situe en 2020 à -244,3 M€ contre -169,4 M€ en 2019, soit une dégradation contenue à -74,9 M€ entre 2019 et 2020.

Les résultats 2020 par CRP, sont les suivants :

CRP	Résultat 2020	Excédent / Déficit
CRP - Principal (H)	-244 328 749 €	Déficit
Dotation Non Affectée (A)	13 569 952 €	Excédent
USLD (B)	-9 961 246 €	Déficit
EHPAD (E)	-4 191 534 €	Déficit
Ecoles & Centres de formation (C)	-1 267 234 €	Déficit
Addictologie et USPC de San Salvador (P)	609 026 €	Excédent
Total général	-245 569 785 €	Déficit

3.2. EVOLUTIONS PLUS DETAILLEES

Evolution par CRP :

- ▶ Une dégradation contenue du résultat du compte de résultat principal (CRPP) : -74,92 M€ par rapport à 2019.

L'année 2020 a été marquée par la survenue d'une crise sanitaire inédite dans son ampleur liée au COVID-19. Si l'équilibre économique du CRPP a été sécurisé par un mécanisme de compensation de la marge brute (retraitée des effets liés aux variations de stocks et aux LAMDA) à hauteur de 2019, la dégradation constatée entre 2019 et 2020 est liée aux impacts hors marge brute, notamment au résultat exceptionnel et aux opérations de provisions.

- ▶ Une diminution du résultat de la DNA (CRPA-A) : -10,95 M€ par rapport à 2019.

Ce léger recul s'explique par un niveau de cession 2019 qui n'a pas été compensé par des cessions supérieures en 2020 et une baisse des produits de gestion courante par des pertes de loyers, en lien avec les impacts de la crise sanitaire.

- ▶ Une amélioration du résultat des USLD (CRPA-B) de +3,26 M€.

Une baisse liée à la restructuration des USLD de l'APHP depuis plusieurs années et un niveau d'aide des tutelles à la hauteur des pertes d'activité 2020.

Rapport financier de l'exercice 2020

- ▶ Une très légère amélioration du résultat des EHPAD (CRPA-E) de +0,65 M€.

L'AP-HP finalise le déploiement de ses orientations en la matière, conduisant à un transfert progressif de ses activités d'EHPAD vers des opérateurs médico-sociaux spécialisés. En 2020, l'AP-HP a transféré à la fin du 1^{er} semestre son avant-dernier site, le dernier étant transféré fin 2021.

- ▶ Une dégradation du compte de résultat des écoles (CRPA-C) de -1,23 M€.

En 2020, la prise en compte du financement du COVID et de l'impact des accords du Ségur de la Santé n'a pu être financé par les autorités de tutelles, malgré l'ouverture de place supplémentaires à la demande de la région dès septembre. Des compensations supplémentaires seront attendues en 2021 pour ces effets négatifs 2020.

- ▶ Une stabilité du résultat du CRPA-P pour -0,2 M€.

Evolution par comptes (tous CRP) :

Le résultat d'exploitation, s'élève à -153,54 M€, en légère dégradation par rapport à 2019 (-11,28 M€).

Comptes	Exercice : 2020	Exercice : 2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	707	345 811 647	348 206 617
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	215 484 422	231 503 969
Production stockée	+ SC 713 ou - SD713	1 347 569	1 677 062
Production immobilisée	72	0	0
Produits de l'activité	73	7 044 902 412	6 440 111 234
Subventions d'exploitation et participations	74	280 849 739	264 529 440
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	117 268 412	125 898 389
Transferts de charges	791	0	0
Autres produits de gestion courante	75	110 653 299	125 391 874
TOTAL I		8 116 317 499	7 537 318 586
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	SD607 – SC 6097	0	0
- variation de stock	+ SD 6037 ou – SC 6037	0	0
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	707 566	295 036
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	-106 043	184 678
Achats d'autres approvisionnements	SD602 – SC6092	1 707 476 276	1 594 680 710
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	-47 932 161	-9 921 628
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 – SC6096	236 302 281	227 588 599
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	764 725 623	692 389 602
Impôts, taxes et versements assimilés		0	0
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319 , SD 633 - SC 6339	411 850 982	390 163 106
- autres	635, 637	5 157 821	5 133 093
Charges de personnel		0	0
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489, -SC 649	3 426 740 708	3 103 127 598
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 098 104 247	1 053 919 221
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0	0
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	400 016 281	386 545 981
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	113 363 688	101 669 918
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	29 393 259	11 440 594
Autres charges de gestion courante	65	124 054 181	122 355 447
TOTAL II		8 269 854 710	7 679 571 956
I-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-153 537 211	-142 253 370

En complément des évolutions précisées *supra* concernant les facteurs d'évolution du résultat du compte de résultat principal, les évolutions de comptes les plus marquantes entre 2019 et 2020 sont les suivantes (tous CRP confondus) :

Rapport financier de l'exercice 2020

- Les ventes de marchandises et les achats d'approvisionnement sont relativement stables entre 2019 et 2020 (-0,7 %) malgré une baisse d'activité, le niveau de rétrocessions de médicaments est resté proche du niveau de 2019 ;
- La production vendue baisse fortement (-6,9 %) de -16 M€ sous l'effet, pour l'essentiel, de la baisse d'activité pendant les périodes les plus impactées par la crise sanitaire : il s'agit essentiellement des suppléments chambres seules, des repas accompagnants, des recettes liées aux crèches...
- Les produits de l'activité augmentent de +604,8 M€, dont +609 M€ sur le budget principal au titre Dotations MIGAC MCO, qui ont été le canal de financement principal des aides 2020 de la part des autorités de tutelle pour les compléments COVID-19 ainsi que les compléments Ségur pour les augmentations de la masse salariale ;
- Un schéma de provisions (solde dotations/reprises) très défavorable en 2020 notamment sur les provisions CET et dépréciations de créance (cf 2.4.3) ;
- L'évolution de près de -38,3 M€ des achats d'autres approvisionnements et de la variation de stocks associée est portée par les charges à caractère médical (spécialités pharmaceutiques et dispositif médicaux) et due au sur-stockage en 2020 occasionné par le principe de précaution au regard de la pandémie ;
- Les achats non stockés de matières et fournitures augmentent de +8,7 M€ pour les mêmes raisons que l'effet sur les stocks mais minorés par une baisse générale d'activité sur l'exercice ;
- Les services extérieurs sont en augmentation de +72,3 M€ dont, notamment de +36,1 M€ sur le personnel extérieur (interim) ;
- Les charges de personnel et impôts, taxes et versements associés augmentent fortement (389,5 M€) traduisant notamment les réformes nationales du Ségur de la Santé, ainsi que l'ensemble des dispositifs de primes exceptionnelles versées pendant la crise sanitaire et la monétisation des congés non-pris sur l'exercice.

Le résultat financier est stable à -50,1 M€ contre -50,7 M€ en 2019.

Comptes	Exercice : 2020	Exercice : 2019	
PRODUITS FINANCIERS			
De participations et des autres immobilisations financières	761, 762	340	50 000
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764, 765, 768	10 564 059	9 421 454
Reprises sur provisions	786	0	0
Transferts de charges financières	796	0	0
Gains de change	766	17 897	3 142
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0	0
TOTAL III	10 582 296	9 474 596	
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	686	7 385	7 385
Intérêts et charges assimilées	661, 665, 668	60 652 432	60 112 571
Pertes de change	666	3 006	5 859
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0	0
TOTAL IV	60 662 822	60 125 814	
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-50 080 526	-50 651 219	
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-203 617 736	-192 904 588	

Le résultat exceptionnel se dégrade en 2020, passant d'un excédent de 30,7 M€ à un déficit de -41,9 M€.

Rapport financier de l'exercice 2020

	Comptes	Exercice : 2020	Exercice : 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	771,778	28 584 486	57 659 802
- exercices antérieurs	772, 773	84 049 876	119 745 125
Sur opérations en capital	775, 777	20 136 227	17 148 393
Reprises sur provisions et dépréciations			
- reprises sur les provisions réglementées	7874	11 282 417	11 914 288
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0	0
Transfert de charges exceptionnelles	797	0	0
TOTAL V		144 053 007	206 467 608
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
- exercice courant	671, 678	33 030 913	25 622 188
- exercices antérieurs	672, 673	128 286 758	133 114 832
Sur opérations en capital	675	5 303 419	3 148 499
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
- dotations aux provisions réglementées	6874	19 383 965	13 846 162
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	6871, 6876	0	0
TOTAL VI		186 005 055	175 731 681
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-41 952 048	30 735 927

Cette dégradation est liée à :

- La baisse de plus de -20,95 M€ des produits de LAMDA (recettes d'activité Assurance Maladie sur l'exercice 2019),
- La baisse des produits exceptionnels sur opérations de gestion de 17 M€ entre 2019 et 2020, compte tenu d'opérations exceptionnelles en 2019 (apurement des comptes 408, remboursement de TVA)
- Un moindre niveau de réémissions de produits sur les exercices antérieurs de 17,9 M€.

4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

L'année 2020 a été marquée par la survenue d'une crise sanitaire inédite dans son ampleur liée au COVID-19, qui se poursuit au moment de la clôture des comptes.

Les faits caractéristiques de l'exercice 2020 sont quant à eux détaillés dans l'état PF2 de l'annexe au compte financier.

A date de rédaction du présent rapport, l'exercice 2021 reste marqué par les profonds bouleversements induits par la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19, qui génère des impacts exceptionnels sur la structure des charges, l'activité et le mode de financement de l'AP-HP. A noter que la garantie de financement, annoncée pour 6 mois est dorénavant prolongée jusqu'à la fin de l'exercice 2021.

5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2021

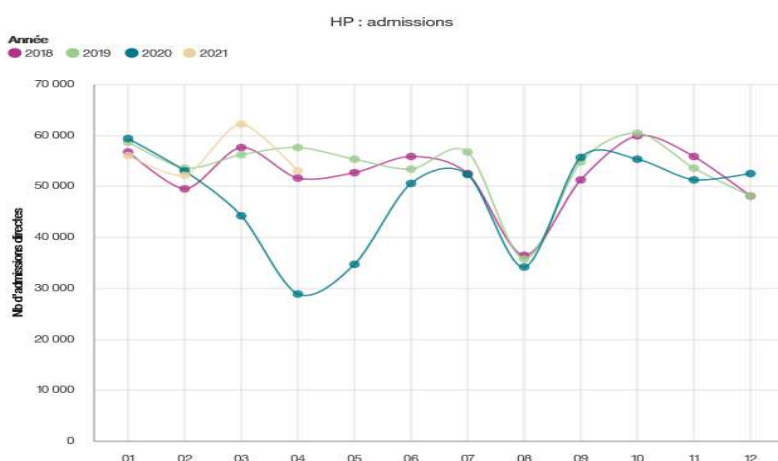
La construction de l'EPRD 2021 a été réalisée par assimilation aux hypothèses retenues dans la construction de l'ONDAM hospitalier pour 2021, dans un contexte où l'ampleur et la durée des effets de la crise sanitaire, toujours en cours, ne peuvent être anticipés. Cet EPRD repose ainsi sur une base d'activité hors impact majeur de la Covid-19, mais incluant comme pour l'ONDAM un impact en charges de la consommation d'équipements de protection individuels (EPI) et de tests diagnostiques. A titre exceptionnel, il a également été construit par référence non pas à l'exercice précédent, trop atypique pour être une base de référence, mais à l'exercice 2019, dernier exercice ne présentant pas d'impact de la crise sanitaire.

La trajectoire d'activité projetée est alignée sur la trajectoire nationale de l'ONDAM et sur le protocole d'accord entre l'Etat et les fédérations d'établissements de santé sur l'évolution des ressources des

établissements de santé pour 2020 à 2022 (accord signé le 7 février 2020). Elle est crédibilisée par un potentiel de rattrapage d'activité important (effet rebond lié au rattrapage de l'activité déprogrammée et meilleurs recrutements depuis septembre 2020).

Ces prévisions d'activité, et les prévisions de recettes et de charges associées, reposent ainsi sur l'hypothèse, vérifiée en 2020, d'une neutralisation par les pouvoirs publics des impacts qu'aura *in fine* la crise sanitaire sur l'exercice 2021.

De plus, les données d'activité à fin avril, malgré les déprogrammations liées au Covid, montrent une activité ambulatoire conforme aux exercices précédents (+20,5 % Q1 2021 vs Q1 2020; -1,1 % vs Q1 2019) et une activité d'hospitalisation complète intermédiaire entre 2019 et 2020 (+ 2,5 % Q1 2021 vs 2020 et -12,7 % vs 2019).



L'exercice 2021 est également marqué par le déploiement du projet social de l'AP-HP, qui prévoit, pour 2021 à 2025, des mesures en faveur des rémunérations, de la mobilité sociale, de l'organisation du travail et de l'emploi. Il prévoit notamment 1300 créations d'emplois non-médicaux sur la période, et repose sur un accompagnement financier significatif des autorités de tutelles. Pour 2021, cet accompagnement est matérialisé par une dotation MIG de 73,7 M€, accordée à l'AP-HP en première circulaire budgétaire.

PARTIE N°2 : ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 2020 (EPRD)

1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2020

Le résultat 2020 du budget principal est de -244,3 M€, inférieur de 133 M€ à la prévision de l'EPRD déposée lors de la deuxième décision modificative (DM2) en Octobre 2020.

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
				Montant	%
Titre 1	Charges de personnel	4 734 931 690 €	4 819 965 178 €	85 033 488 €	1,8%
Titre 2	Charges à caractère médical	1 738 841 936 €	1 812 228 966 €	73 387 030 €	4,2%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	727 205 928 €	799 747 688 €	72 541 760 €	10,0%
Titre 4	Charges d'amortissement, de dépréciations et provisions, financières et exceptionnelles	620 862 413 €	754 014 677 €	133 152 264 €	21,4%
	TOTAL DES CHARGES	7 821 841 967 €	8 185 956 509 €	364 114 541 €	4,7%

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
				Montant	%
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	6 013 093 598 €	6 418 404 067 €	405 310 469 €	6,7%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	715 523 125 €	594 444 901 €	-121 078 224 €	-16,9%
Titre 3	Autres produits	981 912 938 €	928 778 792 €	-53 134 147 €	-5,4%
	TOTAL DES PRODUITS	7 710 529 661 €	7 941 627 759 €	231 098 098 €	3,0%

	RESULTAT	-111 312 306 €	-244 328 749 €	-133 016 443 €	54,4%
--	-----------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--------------

Tous comptes de résultat confondus, le résultat de 2020 s'élève à -245,6 M€, en dégradation de 172,1 M€ par rapport à la prévision de l'EPRD en DM2.

Par budget	Dernier EPRD exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
			Montant	%
Budget principal (CRPP)	-111,31 M€	-244,33 M€	-133,02 M€	119,5%
USLD (CRPA-B)	-11,89 M€	-9,96 M€	1,93 M€	-16,2%
EHPAD (CRPA-E)	-2,53 M€	-4,19 M€	-1,66 M€	65,7%
CSAPA et USPC San Salvador (CRPA-P)	0,00 M€	0,61 M€	0,61 M€	-
Ecoles (CRPA-C)	0,00 M€	-1,27 M€	-1,27 M€	-
DNA (CRPA-A)	52,30 M€	13,57 M€	-38,73 M€	-74,1%
Résultat consolidé tous CRP	-73,43 M€	-245,57 M€	-172,14 M€	234,4%

2) ANALYSE DE L'EXECUTION 2020 DES PRODUITS DU BUDGET PRINCIPAL

➤ Produits versés par l'assurance maladie (PT1)

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	2 817 568 095 €	2 882 110 880 €	2 843 048 761 €	25 480 666 €	0,9%	-39 062 119 €	-1,4%
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	440 852 386 €	411 950 133 €	492 854 032 €	52 001 646 €	11,8%	80 903 899 €	19,6%
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	80 723 881 €	92 216 363 €	72 003 704 €	-8 720 177 €	-10,8%	-20 212 659 €	-21,9%
73114	Forfaits annuels MCO	121 569 158 €	137 404 021 €	133 030 868 €	11 461 710 €	9,4%	-4 373 153 €	-3,2%
73115	Produits du financement des activités de SSR	44 279 340 €	51 633 591 €	51 295 983 €	7 016 643 €	15,8%	-337 608 €	-0,7%
73116	Dotations hôpitaux de proximité (DHPprox)							
73117	Dotation annuelle de financement	545 279 932 €	539 014 918 €	557 434 664 €	12 154 732 €	2,2%	18 419 746 €	3,4%
73118	Dotations MIGAC MCO	1 060 697 818 €	1 310 535 855 €	1 670 210 953 €	609 513 135 €	57,5%	359 675 098 €	27,4%
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	403 338 377 €	408 829 052 €	419 399 416 €	16 061 039 €	4,0%	10 570 364 €	2,6%
7313	Participations au titre des détenus	1 513 162 €	1 464 893 €	1 554 416 €	41 254 €		89 523 €	6,1%
7471	Fonds d'intervention régional (FIR)	154 677 500 €	153 379 642 €	158 309 990 €	3 632 490 €	2,3%	4 930 348 €	3,2%
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	40 214 552 €	24 554 250 €	19 261 281 €	-20 953 272 €	-52,1%	-5 292 969 €	-21,6%
	TOTAL	5 710 714 200 €	6 013 093 598 €	6 418 404 067 €	707 689 866 €	12,4%	405 310 469 €	6,7%

Les produits de titre 1 sont supérieurs de 405 M€, soit +6,7 % à la prévision EPRD et de 707,7 M€ par rapport à 2019 (+12,4 %)

Les produits de la tarification des séjours MCO sont inférieurs à la prévision EPRD de -39,1 M€, en raison de la couverture par la Garantie de Financement sur 10 mois (mars à décembre 2020), qui compense en partie une activité réalisée qui n'atteint pas l'augmentation initialement prévue avant la pandémie, dans un contexte de déprogrammation en faveur des activités de soins critiques pour les patients atteints par la Covid-19.

Les produits des médicaments et des dispositifs médicaux facturables en sus des séjours MCO sont supérieurs à la prévision EPRD de +80,9 M€ du fait de la pandémie et de la consommation importante de produits inscrits sur la liste en sus pour la prise en charge des patients COVID-19.

Les produits des forfaits annuels MCO sont légèrement inférieurs à la prévision EPRD (-4,3 M€).

Les produits du financement des activités de SSR sont au niveau de la prévision EPRD de -0,4 M€.

Les dotations annuelles de financement SSR et psychiatrie sont supérieures à la prévision EPRD de +18,4 M€, du fait d'aides COVID-19 versées aussi par le canal de financement de cette dotation.

Les dotations MIGAC MCO sont très supérieures à la prévision EPRD de +359,7 M€ du fait des compensations 2020, en très grande majorité versé en MIG et en AC.

Les financements du Fonds d'Intervention Régional sont supérieurs à la prévision (+4,9 M€).

Les produits sur exercice antérieur à la charge de l'assurance maladie, dont le Lamda, sont inférieurs à la prévision EPRD (-5,3 M€).

➤ **Autres produits de l'activité hospitalière (PT2)**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	259 777 092 €	253 577 397 €	198 477 748 €	-61 299 344 €	-23,6%	-55 099 650 €	-21,7%
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	36 464 010 €	34 297 969 €	27 772 110 €	-8 691 900 €	-23,8%	-6 525 859 €	-19,0%
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	615 641 €	354 928 €	540 058 €	-75 583 €	-12,3%	185 130 €	52,2%
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	84 720 087 €	90 233 204 €	61 470 123 €	-23 249 963 €	-27,4%	-28 763 081 €	-31,9%
73271	Forfait journalier MCO	69 094 751 €	71 117 413 €	60 348 580 €	-8 746 171 €	-12,7%	-10 768 833 €	-15,1%
73272	Forfait journalier SSR	23 091 869 €	26 428 605 €	19 447 393 €	-3 644 477 €	-15,8%	-6 981 212 €	-26,4%
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 628 735 €	2 810 236 €	2 202 802 €	-425 932 €	-16,2%	-607 434 €	-21,6%
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	179 024 460 €	196 894 015 €	170 399 660 €	-8 624 800 €	-4,8%	-26 494 355 €	-13,5%
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	38 413 839 €	37 360 950 €	46 890 974 €	8 477 135 €	22,1%	9 530 024 €	25,5%
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	7 426 999 €	2 448 408 €	6 895 453 €	-531 546 €	-7,2%	4 447 045 €	181,6%
	TOTAL	701 257 483 €	715 523 125 €	594 444 901 €	-106 812 583 €	-15,2%	-121 078 224 €	-16,9%

Les produits de titre 2 du CRPP en forte sous-exécution par rapport à la prévision EPRD (-121,1 M€, soit -16,9 %) du fait de la perte d'activité majeure et non couverte par la garantie de financement mis en place par les autorités de tutelle. Cette perte a cependant fait l'objet d'une compensation indirecte via le mécanisme de sécurisation de la marge brute retraitée, versée en dotations MIG (titre 1).

➤ **Autres produits (PT3)**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	143 374 939 €	155 752 819 €	138 905 516 €	-4 469 422 €	-3,1%	-16 847 303 €	-10,8%
7071	Rétrocession de médicaments	348 113 949 €	400 933 598 €	345 752 969 €	-2 360 980 €	-0,7%	-55 180 629 €	-13,8%
7087	Remboursement de frais par les CRPA	76 821 422 €	78 559 268 €	62 275 645 €	-14 545 777 €	-18,9%	-16 283 623 €	-20,7%
71	Production stockée (ou déstockage)							
72	Production immobilisée							
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	63 847 799 €	68 459 358 €	67 500 618 €	3 652 819 €	5,7%	-958 740 €	-1,4%
75	Autres produits de gestion courante	78 464 505 €	87 102 705 €	71 552 401 €	-6 912 104 €	-8,8%	-15 550 304 €	-17,9%
76	Produits financiers	9 464 020 €	7 046 544 €	10 546 501 €	1 082 481 €	11,4%	3 499 957 €	49,7%
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	137 820 658 €	53 164 914 €	95 828 698 €	-41 991 960 €	-30,5%	42 663 784 €	80,2%
	Dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actifs	44 600 €	0 €	52 151 €	7 551 €	16,9%	52 151 €	
	Dont 777 - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	8 090 258 €	7 831 234 €	11 065 541 €	2 975 283 €	36,8%	3 234 307 €	41,3%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	133 766 753 €	109 555 254 €	125 556 103 €	-8 210 650 €	-6,1%	16 000 849 €	14,6%
79	Transferts de charges							
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)							
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)							
061	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	9 980 720 €	11 496 582 €	6 395 616 €	-3 585 105 €	-35,9%	-5 100 966 €	-44,4%
062	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)	7 074 174 €	9 477 990 €	4 423 158 €	-2 651 016 €	-37,5%	-5 054 832 €	-53,3%
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	255 925 €	363 906 €	41 567 €	-214 359 €	-83,8%	-322 339 €	-88,6%
	TOTAL	1 008 984 865 €	981 912 938 €	928 778 792 €	-80 206 073 €	-7,9%	-53 134 147 €	-5,4%

Les produits de titre 3 du CRPP sont très inférieurs à la prévision EPRD de -53,1M€ (soit -5,4 %).

Les écarts à la prévision les plus importants sont :

- -55,1 M€ sur les produits de la rétrocession de spécialités pharmaceutiques, stable par rapport à 2019 mais en forte baisse par rapport aux prévisions initiales, en raison du contexte sanitaire ;
- -16,8 M€ sur les produits et prestations, notamment liés à la fermeture pendant la pandémie des lieux de ventes de produits divers (cafétéria/restauration) et donc d'une baisse des loyers et redevances en lien directe avec leur chiffre d'affaire sur ces périodes ;
- -16,3 M€ sur les remboursements des budgets annexes du fait d'une baisse du nombre de journées notamment sur les budget B (USLD) et E (EHPAD) par un effet de certaines fermetures de sites mais aussi de l'effet COVID-19 sur l'activité et les chambres doubles ;
- +16 M€ de reprises sur provisions notamment par une reprise de provision pour risques et charges en hausse de 13,7 M€ (dont reprise de provision pour la différence de facturation CPS/TJP Polynésie de près de 12 M€).

3) ANALYSE DE L'EXECUTION 2020 DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL

➤ **Charges de personnel**

Les charges de personnel sont supérieures à la prévision EPRD de +85 M€, soit +1,8 % malgré une forte augmentation mise en DM2 en Octobre. Celle-ci ne prenait pas en compte les renforts de la 2^{ème} vague de Novembre 2020 mais ne tenait pas compte non plus de la monétisation finale des congés non-pris en 2020.

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
621	Personnel extérieur à l'établissement	45 349 276 €	64 047 822 €	81 418 620 €	36 069 344 €	79,5%	17 370 798 €	27,1%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des Impôts) (sauf 6319)	271 153 129 €	278 868 629 €	286 909 820 €	15 756 691 €	5,8%	8 041 191 €	2,9%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	105 860 966 €	108 242 217 €	110 416 444 €	4 555 478 €	4,3%	2 174 227 €	2,0%
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	3 106 561 €	3 225 251 €	3 565 862 €	459 300 €	14,8%	340 611 €	10,6%
6411	Personnel titulaire et stagiaire	1 973 221 405 €	2 112 462 054 €	2 145 105 593 €	171 884 188 €	8,7%	32 643 539 €	1,5%
6413	Personnel sous CDI	67 745 458 €	78 692 250 €	80 852 439 €	13 106 981 €	19,3%	2 160 189 €	2,7%
6415	Personnel sous CDD	150 577 432 €	194 024 211 €	199 926 980 €	49 349 548 €	32,8%	5 902 769 €	3,0%
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	183 593 749 €	208 570 568 €	215 296 193 €	31 702 444 €	17,3%	6 725 625 €	3,2%
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	343 470 080 €	353 902 708 €	356 357 134 €	12 887 054 €	3,8%	2 454 426 €	0,7%
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	53 227 037 €	56 208 109 €	55 212 687 €	1 985 649 €	3,7%	-995 422 €	-1,8%
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	116 562 505 €	132 385 578 €	135 208 400 €	18 645 895 €	16,0%	2 822 822 €	2,1%
6425	Permanences des soins	70 628 796 €	78 770 138 €	77 003 830 €	6 375 034 €	9,0%	-1 766 308 €	-2,2%
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	767 465 340 €	789 287 886 €	798 043 870 €	30 578 530 €	4,0%	8 755 984 €	1,1%
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	219 539 823 €	224 577 263 €	231 607 988 €	12 068 165 €	5,5%	7 030 725 €	3,1%
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	21 725 275 €	29 141 942 €	21 838 949 €	113 674 €	0,5%	-7 302 993 €	-25,1%
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 409 794 €	7 698 291 €	7 328 381 €	-81 413 €	-1,1%	-369 910 €	-4,8%
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	13 334 131 €	14 826 773 €	13 871 989 €	537 858 €	4,0%	-954 784 €	-6,4%
	TOTAL	4 413 970 757 €	4 734 931 690 €	4 819 965 178 €	405 994 420 €	9,2%	85 033 488 €	1,8%

➤ Charges à caractère médical

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	295 036 €	505 949 €	707 566 €	412 530 €	139,8%	201 617 €	39,8%
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 002 020 654 €	987 916 547 €	1 043 208 173 €	41 187 519 €	4,1%	55 291 626 €	5,6%
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	524 117 551 €	528 576 338 €	577 737 421 €	53 619 870 €	10,2%	49 161 083 €	9,3%
6066	Fournitures médicales	100 979 230 €	88 940 730 €	104 430 523 €	3 451 293 €	3,4%	15 489 793 €	17,4%
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	-13 574 824 €	13 771 054 €	-39 532 433 €	-25 957 609 €	191,2%	-53 303 487 €	-387,1%
611	Sous-traitance générale	45 200 992 €	46 628 928 €	43 241 623 €	-1 959 369 €	-4,3%	-3 387 305 €	-7,3%
6131	Locations à caractère médical	12 433 918 €	12 112 837 €	14 152 706 €	1 718 787 €	13,8%	2 039 869 €	16,8%
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	63 688 463 €	60 389 553 €	68 283 388 €	4 594 925 €	7,2%	7 893 835 €	13,1%
	TOTAL	1 735 161 020 €	1 738 841 936 €	1 812 228 966 €	77 067 946 €	4,4%	73 387 030 €	4,2%

Les charges à caractère médical ressortent supérieures à la prévision EPRD de +73,4 M€, soit +4,2 %.

Un impact direct des consommations des articles ciblés « COVID » par les experts pharmaciens au sein des services de pharmacie des sites et en central, de près de 65,1 M€ entre 2019 et 2020 et qui n'était pas prévu à l'EPRD initial :

	Réalisé DMP à fin Décembre 2019	Réalisé DMP à fin Décembre 2020	Evolution réalisé DMP 2019 versus 2020	
			Montant	%
<i>IN_GHS</i>	36 526 585 €	42 923 549 €	6 396 964 €	17,5%
<i>SPT</i>	71 982 492 €	90 988 861 €	19 006 369 €	26,4%
<i>ATU</i>	0 €	1 388 €	1 388 €	
Spécialités pharmaceutiques	108 509 077 €	133 913 798 €	25 404 721 €	23,4%
<i>Sondes</i>	364 339 €	464 398 €	100 059 €	27,5%
<i>Matériel médical chirurgical</i>	19 539 998 €	25 085 785 €	5 545 787 €	28,4%
<i>Réactifs</i>	6 305 988 €	29 828 153 €	23 522 165 €	373,0%
<i>Usage unique</i>	4 037 588 €	14 608 975 €	10 571 388 €	261,8%
Dispositifs médicaux	30 247 912 €	69 987 311 €	39 739 399 €	131,4%
Articles ciblés COVID19	138 756 990 €	203 901 109 €	65 144 120 €	46,9%

➤ **Charges à caractère hôtelier et général**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	77 709 947 €	64 272 041 €	91 480 050 €	13 770 103 €	17,7%	27 208 009 €	42,3%
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	124 399 935 €	126 985 428 €	128 335 122 €	3 935 186 €	3,2%	1 349 694 €	1,1%
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-2 212 220 €	-1 759 600 €	-14 264 039 €	-12 051 819 €	544,8%	-12 504 439 €	710,6%
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	135 104 986 €	134 951 097 €	154 045 704 €	18 940 718 €	14,0%	19 094 607 €	14,1%
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	288 386 726 €	283 184 853 €	317 028 308 €	28 641 583 €	9,9%	33 843 455 €	12,0%
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	2 482 374 €	3 266 045 €	2 595 754 €	113 380 €	4,6%	-670 291 €	-20,5%
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	120 769 473 €	120 387 218 €	121 908 075 €	1 138 601 €	0,9%	1 520 857 €	1,3%
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	0 €	0 €	0 €			0 €	
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
71	Production stockée (ou déstockage)	-1 730 707 €	-4 081 154 €	-1 381 285 €	349 422 €	-20,2%	2 699 869 €	-66,2%
	TOTAL	744 910 515 €	727 205 928 €	799 747 688 €	54 837 173 €	7,4%	72 541 760 €	10,0%

Elles sont supérieures en 2020 à la prévision EPRD de +72,5 M€, soit +10 %, et en augmentation par rapport à 2019 de +54,8 M€. Cette hausse porte notamment sur les achats stockés (+27,2 M€) qui sont à mettre en miroir avec le stockage plus élevé que prévu (-12,5 M€). Les services extérieurs sont très supérieurs aux prévisions (+42,9 M€ sur le cumule des comptes 61 et 62) du fait des prestations sollicitées pendant les phases aigües de la pandémie : prestations informatiques pour les plateformes COVIDOM, COVISAN, SIDEP..., prise en charge des frais de transport des personnels soignants (charge intégralement remboursée par la CPAM de Paris), frais de déplacement des personnels lors des évacuations sanitaires, prestations repas pour les personnels soignants (financées par des dons)...

➤ **Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2019	Dernier budget exécutoire 2020	Réalisé 2020	Ecart réalisé 2020 / réalisé 2019		Ecart réalisé 2020 / EPRD 2020	
					Montant	%	Montant	%
66	Charges financières	60 118 430 €	62 260 307 €	60 655 437 €	537 007 €	0,9%	-1 604 870 €	-2,6%
67	Charges exceptionnelles	151 753 530 €	85 031 185 €	158 496 114 €	6 742 584 €	4,4%	73 464 929 €	86,4%
	<i>Dont 675 - valeur comptable des éléments d'actifs cédés »</i>	2 851 865 €	1 069 966 €	4 135 593 €	1 283 728 €	45,0%	3 065 627 €	286,5%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	484 449 828 €	473 570 921 €	534 863 126 €	50 413 298 €	10,4%	61 292 205 €	12,9%
	TOTAL	696 321 787 €	620 862 413 €	754 014 677 €	57 692 890 €	8,3%	133 152 264 €	21,4%

Les **charges financières** sont légèrement inférieures à la prévision EPRD (-1,6 M€, soit -2,6 %), traduisant les conditions favorables du marché et les performances en matière de levée de fonds.

Les **charges liées aux dotations aux amortissements** sont supérieures de +8 M€ à la prévision EPRD, traduisant un rythme élevé de mise en service des immobilisations dont les investissements COVID-19 qui ont dû être fait dans un calendrier restreint notamment lors de la 1^{ère} vague 2020.

Les **charges de dotations aux provisions** sont supérieures à la prévision EPRD (+53,3 M€) pour l'essentiel du fait d'une dotation aux provisions pour dépréciation des créances supérieure de +21 M€ à la prévision EPRD (+11 M€ par rapport à 2019 où était prévu une amélioration du recouvrement pour 10 M€) ainsi que le niveau de dotation aux provisions pour CET (+16,7 M€).

4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2020

4.1. LE RESULTAT ET LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Soldes en K€	2019	2020	Variation 2020/2019
Produits bruts d'exploitation		7 184 952	7 777 768	8,25 %
- Consommations intermédiaires		2 379 830	2 512 934	5,59 %
= VALEUR AJOUTEE		4 805 121	5 264 833	9,55 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		268 682	304 629	11,34 %
MARGE BRUTE		271 719	291 228	7,18 %
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 102 038	- 134 275	- 31,59%
RESULTAT COURANT		- 152 690	- 184 356	-20,74%
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 9478	- 61 213	- 645,84%
RESULTAT NET		- 162 168	- 245 569	- 51,43%

L'étude des soldes intermédiaires de gestion permet de mettre en évidence les étapes de construction du résultat.

L'excédent brut d'exploitation augmente de 11,34% entre 2019 et 2020. Le montant des produits bruts d'exploitation passe de 7,18 milliards d'euros à 7,77 milliards. La baisse d'activité a été compensée par une garantie de financement pour les produits soumis à tarification et le montant des MIGAC et du FIR a progressé de 613 millions. Les consommations intermédiaires sont en hausse de 5,59%. Le total des charges de personnel a progressé de 9,30% notamment avec les différentes revalorisations salariales, le recours du personnel extérieur à l'établissement et la monétisation des congés non pris. Les impôts et taxes sont stables sur les 2 années.

La marge brute augmente de 7,18 % :

Soldes Intermédiaires de Gestion	CRP	Comptes Budgétaires	2019	2020	Var (€)	Var (%)
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION			268 682 858	304 629 768	35 946 910	11,34 %
Autres produits de gestion courante		75	125 391 874	110 653 298	- 14 738 576	-13,32%
Autres charges de gestion courante		65	122 355 447	124 054 180	1 698 733	1,39 %
MARGE BRUTE			271 719 285	291 228 885	19 509 600	7,18 %

- Pour les autres produits de gestion courante, la baisse est de 13,32%, notamment en ce qui concerne le remboursement des autres frais et l'achèvement de la régularisation des recettes affectées en 2019.

- Les autres charges de gestion courante restent stables, notamment le montant des admissions en non-valeurs en très légère diminution.

La marge brute forme le contenu global des opérations réelles d'exploitation. Elle représente donc la trésorerie potentielle issue de la seule exploitation, ce qui en fait un indicateur fondamental de la structure d'exploitation, excédentaire ou déficitaire. Le taux de marge brute est passé de 3,68 % à 3,66 % de 2019 à 2020.

La couverture des charges calculées par la marge brute :

Poids des Frais financiers dans la Marge Brute			2019	2020	Var (€)	Var (%)
66-Frais Financiers			60 118 430	60 655 437	537 007	0,91 %
Marge brute			271 719 285	291 228 885	19 509 600	7,18 %
Frais financiers / Marge Brute			22,12%	20,82 %		
Poids des charges d'amortissements dans la Marge Brute			2019	2020	Var (€)	Var (%)
68-Amortissements			513 510 039	562 164 577	48 654 538	9,47 %
Marge brute			271 719 285	291 228 885	19 509 000	7,18 %
Amortissement / Marge Brute			142,25 %	137,35 %		
Poids des Charges d'amortissements et des frais Financiers dans la Marge Brute			2019	2020	Var (€)	Var (%)
68-Amortissements			513 510 039	562 164 577	48 654 538	9,47 %
66-Frais Financiers			60 118 430	60 665 437	537 007	0,91 %
Marge brute			271 719 285	291 228 885	19 509 600	7,18 %
Amortissement + Frais financier / Marge Brute			164,38%	158,18 %		

Depuis 2014, le poids des charges (amortissements et frais financiers) calculées dans la marge brute ne permet plus de couvrir ces dernières, notamment par le poids important des amortissements qui permettent d'anticiper budgétairement le renouvellement des équipements. La marge brute ayant augmenté de 7,18% en 2020, le poids des amortissements et des frais financiers a diminué de 164,38% à 158,18% avec une stabilité des frais financiers et ce malgré une augmentation significative des dotations aux amortissements pour 48 millions d'euros.

4.2. L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET CONSTITUTION DE LA TRESORERIE

Soldes en K€	2019	2020	Variation 2020/2019
Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	655 547	588 031	- 67 516
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	911 840	873 843	- 37 997
Trésorerie	-256 293	-285 812	- 29 519

En 2020, le fonds de roulement net global (FRNG) enregistre une baisse de 67 millions d'euros.

Au passif :

- Un résultat net déficitaire sur 2019 de - 245 M€ qui viendra se rajouter aux reports à nouveau déficitaires des exercices précédents (- 1475 M€ avant affectation) ;

- Des excédents affectés à l'investissement qui augmentent de 22 M€.
- Des apports et subventions cumulés pour un montant en augmentation de 23 M€ ;
- Une dette à moyen et long terme qui augmente de 193 M€ ;
- Un montant des provisions réglementées et risques et charges qui augmente de 4 millions en 2020 dont 17 M€ au titre de la provision CET. La provision pour dépréciation des créances augmente de 29 millions alors que les provisions pour risques diminuent de 16 M€.
- Des amortissements au bilan qui augmentent de 175 millions M€, notamment en ce qui concerne les constructions pour 163 M €
- Des subventions d'investissement qui augmentent de 13 M€.

À l'actif :

- Le montant brut des immobilisations incorporelles baisse d'1 M€ ;
- Les immobilisations corporelles augmentent de 244 M€, les constructions pour 90 M€, les installations techniques, matériel et outillage pour 97 M€ en raison notamment de crédits spécifiques exceptionnels pour des équipements biomédicaux dans le cadre de la lutte contre le COVID.
- Les immobilisations financières ont augmenté de 1,87 M€.

Le **besoin de fonds de roulement (BFR)** correspond à un décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'AP-HP. Il baisse de 37,99 M€ en dépit du tirage des créances CPAM en fin de gestion 2020 alors que les versements ont été effectués en début d'année 2021. Par ailleurs, la baisse de l'activité en raison du COVID a diminué le nombre de titres émis et les restes à recouvrer de façon générale.

À l'actif :

- Les stocks ont augmenté de 49 M€ en raison notamment de la crise du COVID qui a donné lieu à de nombreux approvisionnements.
- Les créances sur les hospitalisés et consultants ont diminué de 23 M€ ;
- Les créances sur la caisse pivot de Sécurité Sociale ont augmenté de 217 M€ qui s'expliquent par des titres émis tardivement et des encaissements sur la gestion 2021.
- Les créances sur les autres tiers-payants ont diminué de 16 M€ dont celles relatives aux mutuelles et tiers-payants de 4 M€ et celles relatives à l'État de 11M€.
- Les autres créances diminuent de 35 M€ essentiellement en raison des nouvelles dispositions en matière de comptabilisation des recettes affectées sur la recherche et la diminution des produits à recevoir autres pour 17 M€.

Au passif :

- Le montant des avances concernant la nouvelle comptabilisation des opérations relatives à la recherche voit son solde augmenter de façon significative de 25 M€ d'euros.
- Le montant des avances de trésorerie dans le cadre du COVID qui seront remboursées sur l'exercice 2021 sont de 133 M€.
- Les charges à payer pour le personnel ont augmenté de 42 M€ et les charges à payer pour les organismes sociaux de 14 M€ et contribuent à l'augmentation des dettes fiscales et sociales de 78 M€.
- Les contributions à reverser aux départements dans le cadre de l'aide sociale ont diminué de 8 M€.
- Les services faits non mandatés augmentent de 55 M€ alors que les dettes fournisseurs et sur immobilisations baissent de 64 M€.
- Le montant des recettes à classer a diminué de 14 M€.

4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

<i>Soldes en K€</i>	2019	2020	Variation 2020/2019
<i>Capacité d'autofinancement (CAF)</i>	199 529	173 211	- 26 318

Formation de la capacité d'autofinancement en k€	2019	2020	Evolution
			2020/2019
Excédent brut d'exploitation	268683	304630	13,38 %
+ Transferts de charges d'exploitation	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation	125 392	110 653	- 11,75 %
- Autres charges d'exploitation	122 355	124 054	1,39%
+ Produits financiers (sauf reprises)	9475	10582	11,68%
- Charges financières (sauf dotations)	60118	60 655	0,61 %
+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	137 190	93 373	-31,94 %
- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	158 737	161 318	1,63 %
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	199 529	173 211	- 13,19%

La capacité d'autofinancement (CAF) reflète la capacité de l'institution à rembourser sa dette sans recourir à des ressources exceptionnelles pour financer les investissements.

Elle diminue en 2020 de 13,19 % alors que l'excédent brut d'exploitation avait augmenté de 13,38%.

Une baisse des autres produits d'exploitation (14 M€) est constatée, un résultat financier stable alors que les produits exceptionnels ont fortement diminué passant de 137 M € à 93 M€, notamment pour les produits sur années antérieures.

La CAF doit couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts. La CAF nette est donc le montant résiduel servant pour l'investissement après remboursement des échéances d'emprunt. Elle n'a diminué sur l'exercice 2020 que de 8 M€, passant de 59 M€ à 51 M€ car les remboursements d'emprunts ont été moins importants en 2020. Cette CAF nette reste insuffisante à l'AP-HP pour financer ses investissements à venir. Le taux de CAF est redescendu de 2,65% en 2019 à 2,15% en 2020.

4.4. AUTRES RATIOS FONDAMENTAUX

Type de ratios (en %)	2019	2020
Investissements		
Taux de renouvellement des immobilisations	4,24	4,95
Taux de marge brute	3,68	3,66
Poids des amortissements / Marge brute	140,15	137,35
Poids des frais financiers (hors produits) / Marge brute	23,29	20,82
Dettes		
Indépendance financière	60,69	64,30
Remboursement annuité capital / amortissements	36,15	30,50
Poids de la dette endettement/produits bruts d'exploitation	33,99	34,15
Durée apparente de la dette (en année)	13,06	16,16

Le taux de renouvellement des immobilisations a augmenté de 16,75% entre 2019 et 2020.

Le taux de marge brute permet de mesurer la marge que l'AP-HP dégage sur son exploitation « courante » pour financer ses charges financières, d'amortissements et de provisions, c'est-à-dire financer ses investissements. Il connaît une légère diminution de 3,68 % à 3,66% en 2020.

Le taux d'indépendance financière mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux propres. Il passe à 64,3% en 2020 à la suite des emprunts nouveaux souscrits et la diminution des capitaux propres liée aux déficits cumulés et à la dégradation du résultat 2020 déficitaire de plus de 82 millions par rapport à 2019.

Le poids de la dette représente le pourcentage entre le montant de l'endettement et les produits bruts d'exploitation. Il atteint 34,15% en 2020 et reste stable par rapport à 2019 en raison d'un recours à l'emprunt compensé par l'augmentation du montant des produits en dénominateur.

La durée apparente de la dette représente le nombre d'années du montant de la CAF afin de rembourser le capital de la dette. Exprimée en années, elle représente 16,16 années en 2020 contre 13,06 en 2019. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'endettement et la baisse de la capacité d'autofinancement (CAF). Ce ratio reste volatile, car il dépend du montant de la CAF dégagée chaque année dont le montant peut se révéler très fluctuant.